

LA PROCESSIONNAIRE DU PIN

Une chenille nuisible aux pins...et aux hommes

Originnaire du bassin méditerranéen, la processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) s'est progressivement répandue sur la majorité de la France méridionale et sur la façade Atlantique. Ces dernières années, le front de progression de cette espèce s'est étendue au Bassin Parisien pour finalement toucher l'Aube et la Marne au début des années 2010. Bien que pouvant être à l'origine de dégâts sur végétaux, cette espèce est davantage connue pour les risques qu'elle peut causer pour la santé humaine.

Identification et biologie

• Chenilles

De couleur foncée, elles portent de nombreuses touffes de poils brun-rouge. Des plages de **poils urticants** (non visibles à l'œil nu) sont présentes sur leur corps. Les chenilles éclosent généralement en septembre et se développent pendant l'hiver. Elles acquièrent leur caractère urticant au 3^e stade larvaire en novembre. En sortie d'hiver, les chenilles descendent des arbres **en processions**.

• Adultes (papillons)

Les papillons de la processionnaire du pin mesurent environ 3 à 4 cm de long et sont de couleur gris-clair. Le vol des papillons s'étale généralement de la mi-juin à fin août.



Source images : FREDON CA

Symptômes et dégâts

Les chenilles de la processionnaire du pin s'attaquent généralement aux espèces de **pins** (Pin noir d'Autriche, Pin maritime, Pin laricio de Corse), et plus marginalement aux **épicéas** et aux **cèdres**.

En s'alimentant des aiguilles, les chenilles peuvent être à l'origine de **défoliations** (partielles ou totales) sur ces arbres. Ces dégâts, associés à la présence de nids engendrent une dépréciation esthétique des espaces verts et des forêts. Grâce à une meilleure exposition au soleil, les bordures de peuplement et les arbres isolés sont davantage touchés.

Stratégies de lutte respectueuses de l'environnement

Un large panel de solutions alternatives, respectueuses de l'homme et de l'environnement, est disponible pour lutter contre la processionnaire du pin. Pour optimiser la lutte contre ce ravageur, il est préférable de combiner les méthodes entre elles.



LES PIÈGES MÉCANIQUES (Ecopièges)

Cible: chenilles (processions)

Constitués d'une gouttière à installer autour du tronc de l'arbre et d'un sac collecteur, ces pièges empêchent les chenilles de descendre au sol en les guidant directement dans le sac collecteur.

Ces pièges sont à installer sur tous les arbres où des nids sont présents. A la fin de la saison de piégeage, détruire les sacs collecteurs contenant les chenilles.

PIÈGE À PHEROMONE

Cible: papillons mâles

Le piégeage par phéromone sexuelle permet de détecter la présence et de capturer en grand nombre les papillons mâles. Les phéromones couvrant l'ensemble de la période de vol, la manipulation du piège est inutile.

LUTTE BIOLOGIQUE à base de *Bacillus thuringiensis*:

Cible: jeunes chenilles
Pulvérisation de la couronne des arbres. En s'alimentant des aiguilles, les chenilles ingèrent le produit qui provoque leur mort. Le *Bacillus thuringiensis* n'est toutefois efficace que sur des jeunes chenilles.

ECHENILLAGE MÉCANIQUE

Cible: Chenilles (nids)

Cette méthode consiste à faire enlever par un professionnel les nids présents.



Les mésanges sont des prédatrices naturelles des chenilles de la processionnaire. La pose de nichoirs leur permet de s'installer durablement pour lutter contre le ravageur.

i

Risques pour la santé humaine

A partir du 3^e stade larvaire (courant novembre), les chenilles de la processionnaire du pin présentent à la surface de leur corps des **poils urticants**, contenant une protéine irritante, la thaumétopoéine. En cas de danger pour la colonie, les chenilles expulsent ces poils qui restent en suspension dans l'air. La période la plus à risque se situe au **moment où les processions descendent des arbres** (exposition des enfants, des animaux, ...). Par la rémanence importante des poils urticants, les nids inoccupés et les sacs de piégeage représentent un risque pour la santé humaine.

Ces poils de petite taille, en forme de harpon, peuvent se fixer sur la peau, les yeux ou dans les muqueuses des voies respiratoires. Pour l'homme, les principaux symptômes se traduisent généralement par des **démangeaisons et des rougeurs**. Dans les cas où la réaction allergique est plus grave, des oedèmes peuvent se déclarer. Les **animaux domestiques** (chiens, chats, chevaux, ...) sont fréquemment touchés par la processionnaire du pin. L'ingestion de poils urticants peut provoquer des inflammations conséquentes, voire des nécroses de la langue de nos animaux.



Source images : FREDON CA

Quelles mesures de sécurité adopter ?

Pour les particuliers

- Que ce soit dans les jardins, en espaces verts ou en forêt, la principale mesure de précaution est de ne pas s'approcher des chenilles ou des nids. **Ne surtout pas les toucher.**
- En cas de découverte d'un nid sur un terrain particulier, **prévenir la mairie**. Prendre contact avec une **entreprise spécialisée** pour son élimination.
- Porter des **vêtements couvrants** (longues manches, pantalons, chapeau), surtout pour les enfants.
- Ne pas faire sécher son linge à proximité d'un arbre atteint.
- En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau savonneuse. Laver les vêtements à haute température, les faire sécher au séchoir et les repasser.

Pour les intervenants professionnels

Les professionnels intervenant pour la destruction des nids et les agents des espaces verts sont particulièrement exposés au risque sanitaire causé par les chenilles. Afin de limiter au maximum le contact avec les poils urticants, il convient d'utiliser les **équipements de protection** adaptés suivants :

- Port de gants en latex jetable
- Port d'une combinaison jetable
- Port d'une protection respiratoire (masque type P2)
- Port d'une paire de lunettes étanches.
- Placer la combinaison et les gants dans un sac hermétique et le jeter aux ordures ménagères.

Attention, les sacs collecteurs des pièges et les nids des chenilles ne doivent en aucun cas être placés en déchetterie. Il convient de les placer dans des sacs hermétiques à jeter aux ordures ménagères. Il est possible de les incinérer, en veillant à isoler le nid des branches (interdiction du brûlage des déchets verts par la circulaire du 18 novembre 2011).

Pour les collectivités

En cas de découverte d'un arbre atteint sur l'espace public ou à proximité d'un lieu fréquenté, prévenir la population pour la sensibiliser du risque.

La FREDON Champagne-Ardenne, acteur « clé » de la lutte

La FREDON Champagne-Ardenne est un syndicat professionnel dont l'objet est d'assurer la **surveillance de l'état sanitaire des végétaux** dans le respect de l'environnement et de la santé humaine.

En tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire du végétal, nous nous devons d'assurer des **missions de surveillance, prévention et lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux** de la région.

Engagés également pour la **protection de la ressource en eau et la diminution des produits phytopharmaceutiques**, notamment dans les jardins et espaces verts, nous nous efforçons de proposer des alternatives aux traitements chimiques.

VENTE DE PIEGES

Nous vous proposons la vente de pièges pour les chenilles (Ecopièges) et de pièges à phéromones. Pour tout renseignement et pour connaître nos tarifs, n'hésitez pas à nous contacter au 03.26.77.36.64 ou par mail : a.benoist@fredonca.com

FORMATION

En 2018, la FREDON Champagne-Ardenne accompagne les professionnels des collectivités territoriales en proposant une **formation « Espèces nuisibles en zones urbaines : les connaître pour les maîtriser »**.

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 03.26.77.36.70 ou à l'adresse suivante : contact@fredonca.com